



La pauvreté des enfants et des jeunes : une bombe sociale à retardement !

Avec son nouveau rapport « Jeune et pauvre : un tabou à briser ! », présenté aux médias le 28 août 2007, la Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse (CFEJ) dénonce la précarisation matérielle croissante d'une frange aussi importante qu'inattendue de la population : aujourd'hui, en Suisse, près de 45% des personnes à l'aide sociale sont des enfants et des jeunes.

Pour éclairer cette réalité préoccupante et largement méconnue, la CFEJ centre son approche sur les enfants et les jeunes, considérés pour eux-mêmes et non plus simplement comme membres d'une famille pauvre. Afin de désamorcer cette bombe sociale à retardement, elle revendique la mise en place, à l'échelle nationale, d'une véritable politique de lutte contre la pauvreté, et propose une palette de recommandations concrètes visant entre autres les domaines de la petite enfance, de la formation, de la santé et de la politique familiale.

Aujourd'hui, la pauvreté et l'exclusion sociale des enfants et des jeunes restent des questions largement taboues dans notre pays. Et pourtant, les statistiques les plus récentes le montrent : environ 45% des bénéficiaires de l'aide sociale en Suisse ont moins de 25 ans, contre 1,5% pour les plus de 65 ans. Ces jeunes ont des parents au chômage, vivent dans une famille monoparentale, sont issus de familles migrantes, ou ont plus de deux frères et sœurs. Par ailleurs, 70% des jeunes adultes touchant l'aide sociale n'ont pas achevé de formation professionnelle, ce qui hypothèque gravement leur avenir.

L'intégration économique et sociale des jeunes générations est vitale pour l'avenir de la Suisse ; c'est pourquoi la CFEJ demande que la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes devienne la priorité nationale numéro 1. Dans ce but, elle propose toute une palette de mesures ciblées pour prévenir et combattre ce phénomène, telles que :

- renforcer l'engagement des collectivités publiques, en collaboration avec les milieux économiques, pour développer massivement les capacités d'accueil extra-familial, tant au niveau préscolaire que parascolaire, et garantir une égalité d'accès à ces structures, indépendamment du niveau socio-économique ou de l'origine culturelle de la famille ;
- généraliser les devoirs surveillés, afin de soutenir les élèves en difficulté scolaire ou sociale ;
- renforcer la responsabilité de l'Etat en matière d'insertion des jeunes dans le monde professionnel : celle-ci doit se traduire par un accompagnement et un suivi des jeunes, depuis le secondaire I jusqu'à leur intégration durable dans le monde du travail ;
- encourager les entreprises de crédit à la consommation à affecter 1% de leur chiffre d'affaire à des services de conseil budget et de prévention de l'endettement ;
- introduire des prestations complémentaires pour les familles à revenu modeste dans l'ensemble des cantons suisses
- offrir à chaque enfant et chaque jeune la possibilité de se dépenser physiquement et de bénéficier d'une alimentation saine et équilibrée.

La pauvreté des enfants et des jeunes n'est pas une fatalité. Pour éviter des ravages sociaux à moyen terme, la Commission défend la mise en place d'une véritable stratégie de lutte contre la pauvreté, afin de redéfinir en faveur des jeunes le contrat de solidarité entre les générations.

COMMISSION FEDERALE POUR L'ENFANCE ET LA JEUNESSE – www.cfej.ch

Pour de plus amples renseignements :

Tél. 079 795 56 62 Chantal Ostorero, membre du Bureau de la CFEJ et responsable du groupe de travail « pauvreté et exclusion sociale des enfants et des jeunes »
Tél. 022 418 24 60 Pierre Maudet, président de la CFEJ
Tél. 031 322 92 26 Marion Nolde, secrétaire de la CFEJ, Office fédéral des assurances sociales,
courriel : ekkj-cfej@bsv.admin.ch; rapport disponible sur www.cfej.ch